

**MAIRIE DE  
LA NEUVILLE EN HEZ**  
1 Rue du 8 Mai 1945  
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tél. 03.44.78.95.43  
Fax.. 03.44.78.01.20

## DÉLIBÉRATION

Le 16 décembre 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

**Présents :**

Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, VASSEUR Frédéric, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur LARDY Gérard a donné procuration à Monsieur Jean-François DUFOUR,  
Monsieur DARBAS Fabien a donné procuration à Monsieur Frédéric VASSEUR,  
Madame MANSARD Odile a donné procuration à Madame VANDERSTICHELE Karine,

**Absente :**

Madame Catherine MATHIEU-DUBOURG.

Monsieur Gérard DUCOLLET a été élu secrétaire de séance.

### **AVANCEMENT DE GRADE : ATSEM PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Au Vu du tableau d'avancement de grade de 2014 présenté au Centre de Gestion de l'Oise le 23 décembre 2013 et suite à **l'avis favorable de la CAP rendu le 25 Février 2014** ; Considérant que l'agent en tant qu'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant qu'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 31 décembre 2014.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés

**AVANCEMENT DE GRADE :**  
**REDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Au Vu du tableau d'avancement de grade de 2014 présenté au Centre de Gestion de l'Oise le 23 décembre 2013 et suite à **l'avis favorable de la CAP rendu le 25 Juin 2014 sans condition** ; Considérant que l'agent en tant que Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant que Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 31 décembre 2014.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés